

# PROCÈS-VERBAL DU CERCLE DE PILOTAGE

## 16 JANVIER 2017

**Présents** : Marion Cremona (animatrice du Cercle de pilotage), Laurent Marseault (secrétaire du Cercle de pilotage), Aurélia Greff (trésorière du Cercle de pilotage), Anne-Laure Charrier (2nd lien de l'équipe opérationnelle), Mathieu Labonne (Directeur de Colibris, 1er lien de l'équipe opérationnelle)

**Excusés** : Lise Gallois, Emmanuel Druon, Cyril Dion, Pierre Rabhi

**Invités** : Cyrille Bombard (1<sup>er</sup> lien du pôle Relier), Céline Morel (responsable communication de l'association)

Le 16 janvier 2017 à 20h, les membres du cercle de pilotage se sont réunis sur convocation du Cercle de pilotage de l'association en date du 25 décembre 2016.

Une feuille d'émargement a été établie. Elle est annexée au présent procès-verbal et signée par les membres présents en leur nom propre.

L'assemblée est présidée par Marion CREMONA, en sa qualité de Présidente de séance et d'animatrice du Cercle de Pilotage. Le secrétariat est assuré par Laurent MARSEAULT.

Le cercle de pilotage constate que 5 membres du Cercle d'orientation sont présents.

L'animatrice du Cercle d'Orientation Marion CREMONA rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- I. Organisation de la soirée des 10 ans de l'association
- II. Validation de la liste des partenaires
- III. Validation du protocole des groupes locaux
- IV. Désignation de la représentante légale de la structure
- V. Modification du temps de travail du Directeur de l'association

### 1/ Organisation de la soirée des 10 ans de l'association

Le mouvement des Colibris a 10 ans cette année. Le premier lien de l'équipe opérationnelle propose que dans ce sens soit organisée une soirée dédiée lors des prochaines rencontres du Cercle d'Orientation. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

### 2/ Validation de la liste des partenaires du mouvement

Le premier lien de l'équipe opérationnelle propose une liste des partenaires du mouvement. Quelques nouveaux partenaires sont proposés par des membres du Cercle de Pilotage. Cette liste est mise en annexe 1 du présent procès-verbal. Cette liste a été adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

AG  
LM  
ALC

### 3/ Validation du protocole des groupes locaux

Le premier lien du pôle relier présente la proposition de convention cadre qui lie les groupes locaux au mouvement. Cette convention est mise en annexe du présent procès-verbal.

Après questions de clarifications, cette proposition a été adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

### 4/ Désignation de la représentante légale de la structure

Comme stipulé dans les nouveaux statuts de l'association adoptés en dernier Cercle d'Orientation, la responsabilité collégiale doit être complétée par l'élection d'un représentant légal.

Lors des échanges sur ce point, le Cercle de Pilotage prend connaissance de la démission de Lise GALLOIS de cette instance, suite à un manque de disponibilité.

Suite à un processus d'élection sans candidats, Aurélia GREFF est élue représentante légale de l'association les Colibris. Elle aura délégation de signature au nom de l'association.

### 5/ Modification du temps de travail du Directeur

Le Cercle de Pilotage prend acte du temps réel hebdomadaire passé par Mathieu Labonne pour l'ensemble de ses missions.

Il est proposé de prendre acte de ce temps réel en modifiant le contrat de travail de Mathieu Labonne. A partir du 1er février 2017, Mathieu Labonne sera donc salarié à temps plein de l'association.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

Parallèlement le Cercle de Pilotage prend acte du passage à temps de Cyrille Bombard en tant que premier lien du Pôle Relier et responsable Ressources humaines de l'association.

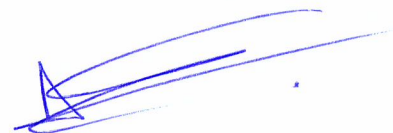
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Suite au Cercle de Pilotage, a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par 3 membres du Cercle de Pilotage.

Laurent MARSEAULT  
Secrétaire

Aurélia GREFF  
Représentante légale

Anne-Laure CHARRIER  
Membre du Cercle de Pilotage



## ANNEXE 1 : MEMBRES DU COLLÈGE DES PARTENAIRES

*Attention : cette liste définit les organisations à qui le statut de partenaires est proposé. Ceux-ci doivent accepter ce statut afin d'être membre de ce collège.*

Membre ancien CO	POCHECO
Membre ancien CO	CIWF France
Membre ancien CO	Outils Réseaux
Membre ancien CO	Printemps de l'éducation
Membre ancien CO	Positive Effect
Membre ancien CO	SIDIESE
Membre issu affinitaire	Terre et Humanisme
Membre issu affinitaire	Kaizen
Membre issu affinitaire	Les Amanins
Membre issu affinitaire	Hameau des Buis
Membre ancien collège	La ferme du Bec Hellouin
Membre ancien collège	AFFCNV
Membre ancien collège	SMOL
Membre ancien collège	Université du Nous
Membre ancien collège	Actes Sud
Membre ancien collège	La NEF
Membre ancien collège	Terres de Liens
Membre ancien collège	OUISHARE
Membre ancien collège	ENERCOOP
Nouveau membre	Pouvoir citoyen en marche
Nouveau membre	Emmaus
Nouveau membre	FNH
Nouveau membre	Coordin'action
Nouveau membre	Fermes d'avenir
Nouveau membre	Parlement et citoyens
Nouveau membre	Kamea Meah
Nouveau membre	Framasoft
Nouveau membre	Auguri Productions
Nouveau membre	Zamora Productions

## ANNEXE 2 : PROTOCOLE DE COOPERATION AVEC LES GROUPES LOCAUX

### Association Colibris

-

### Protocole de coopération Cercle cœur Colibris

Ce « Protocole de coopération » est cosigné par *Prénom, nom, qualité*, représentant l'association Colibris,

et chacun des membres du cercle cœur Colibris du Groupe Local

*Nom du Groupe Local.*

Ce protocole est le document chapeau d'un ensemble de documents appelé « Kit cercle cœur ». Ces documents sont tous constitutifs du protocole comme document de référence, document d'appui, ou document de gestion :

- Charte pour la Terre et l'Humanisme (*référence*)
- Ethique du Colibri (*référence*)
- Statuts de l'association (*référence*)
- Règlement Intérieur (*référence*)
- Faire sa part dans le mouvement, faire sa part dans l'association (*appui*)
- Documentation et évolution d'un Groupe Local (*appui*)
- Fiche Identité « Document d'échange pour le Cercle Cœur d'un Groupe Local Colibris » (*appui*)
- Fiche Rôles (*appui*)
- Engagements de coopération (*appui*)
- les documents de gestion concernent l'assurance, le bénévolat, le sous-compte et l'attestation de relais local.

Les documents du « Kit cercle cœur » présentent et déterminent ce que signifie « être relais local de l'association Colibris », à savoir incarner en local la raison d'être et la mission de l'association Colibris, au nom de l'association :

**inspirer, relier, et soutenir les citoyens engagés dans une démarche de transition individuelle et collective, qui se reconnaissent dans le mouvement Colibris et se mobilisent ainsi pour la construction d'une société écologique et humaine.**



Les documents composant le Kit cercle cœur ainsi que le présent protocole sont le fruit d'un travail collaboratif de plusieurs parties prenantes de l'association. Ces documents sont amenés à être actualisés régulièrement. D'autres documents pourront également venir les compléter.

-----

### En cosignant ce « Protocole de coopération » :

- l'association Colibris reconnaît les personnes signataires comme :
  - **membres du cercle cœur du Groupe Local Colibris *Nom du Groupe Local*,**
  - **membres de l'association Colibris,**
  - **membres du collège des Groupes Locaux de la gouvernance de Colibris,**
  - **relais locaux de l'association Colibris.**
  
- tous les membres signataires du cercle cœur du Groupe Local Colibris *Nom du Groupe Local* se reconnaissent dans tous les documents composant le « Kit cercle cœur » et acceptent d'être :
  - **membres du cercle cœur du Groupe Local Colibris *Nom du Groupe Local*,**
  - **membres de l'association Colibris,**
  - **membres du collège des Groupes Locaux de la gouvernance de Colibris,**
  - **relais locaux de l'association Colibris.**

Dans le cas où l'une des personnes du cercle cœur serait déjà membre d'un autre collège de l'association (cotisants, équipe opérationnelle, partenaires ou fondateurs), celle-ci devra notifier à l'association dans quel collège elle souhaite figurer, tout membre de l'association ne pouvant être membre que d'un seul collège.

-----

### Etre membre d'un cercle cœur,

c'est donner de son temps bénévolement pour répondre à l'une ou à plusieurs des missions attendues dans la réalisation d'un ou plusieurs des rôles d'un cercle cœur (voir Fiche « Rôles dans un cercle cœur »).

Lors de la signature du « Protocole de coopération », tous les membres du cercle cœur cosignent individuellement ce document pour devenir collectivement relais locaux de l'association.

Les cercles cœur protocolés sont souverains dans leur décision d'inclure, de ne pas inclure, et d'exclure un membre du cercle cœur, dans le respect des documents de référence de l'association.

Tous les membres d'un cercle cœur sont collectivement garants de l'éthique du groupe et de ses membres.

AG  
LM  
ALC



Le mouvement Colibris est apolitique.

Afin de garantir l'indépendance des membres d'un cercle cœur, afin d'éviter toute confusion et/ou tout étiquetage politique, et afin de renforcer le rôle important des élus dans le changement de société, il est demandé à toute personne membre d'un cercle cœur de ne pas être dans un rôle d'élue ou d'être inscrite sur une liste de candidats à des élections publiques.

Etre élu est un rôle à part entière. Par conséquent, toute personne élue ou inscrite sur une liste de candidats à des élections publiques a ainsi sa place dans un Groupe Local Colibris, mais pas dans un cercle cœur Colibris.

## Gouvernance de l'association

L'association Colibris a mis en place une gouvernance participative innovante, structurée autour de cinq collèges correspondant aux cinq moyens d'être membre et partie prenante de l'association. Le collège des Groupes Locaux est composé de tous les membres des cercles cœur qui ont signé le présent Protocole de coopération avec l'association. **Etre membre d'un cercle cœur, c'est faire partie de cette gouvernance en son nom propre.**

Chaque cercle cœur protocolé élit en son sein l'un de ses membres : celui-ci siègera au Cercle d'Orientation de Colibris.

Parmi les membres des cercles cœur élus au Cercle d'Orientation, deux d'entre eux sont ensuite élus au Cercle de Pilotage de l'association (équivalent Conseil d'administration). Pour être pleinement disponible et ne pas surcharger leur agenda de bénévole, les deux personnes ainsi élues au Cercle de Pilotage sont exemptées d'un rôle « actif » au sein de leur cercle cœur tout en continuant à en faire partie.

Les modalités d'élection au Cercle d'Orientation et au Cercle de Pilotage sont spécifiés dans les statuts et le règlement intérieur de l'association, les attendus des rôles dans les Fiches de Rôle « Membre du cercle d'Orientation » et « Membre du Cercle de Pilotage ».

## Engagements de coopération entre l'association Colibris et les membres du cercle cœur

Engagements de coopération du cercle cœur envers l'association	Engagements de coopération de l'association envers le cercle cœur
Etre l'interface entre les colibris du territoire et l'association Colibris	Donner au groupe l'appellation de « Groupe Local Colibris »
Incarner en local la « posture Colibri » cf. « Ethique du Colibri »	Permettre à chaque membre du cercle cœur : - d'être membre à titre personnel de

AG

LM

ALC

	<p>l'association et du collège des Groupes Locaux,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de disposer d'un droit de vote lors de l'élection d'un membre de son cercle cœur au Cercle d'Orientation,</li> <li>- d'être éligible au Cercle d'Orientation (selon les modalités d'élection du Collège).</li> </ul>
Connaître et se reconnaître dans les textes clefs que sont l'Éthique du Colibri, la Charte pour la Terre et l'Humanisme, les Statuts et le Règlement intérieur de l'association	Délivrer une attestation de relais local (« antenne locale ») avec adresse locale
Organiser des réunions ouvertes à tous les colibris du territoire et en définir la fréquence (bonne pratique : trimestrielle).	Inscrire le cercle cœur sur la Carte des Groupes Locaux du site internet de l'association (goutte verte avec coordonnées types).
Relayer les campagnes et projets de l'association	Mettre à disposition les contenus des campagnes et projets de l'association
Echanger de façon mensuelle ou bimestrielle avec leur référent Groupe Local au sein du Pôle Relier	Organiser une visio-conférence tous les 6 mois avec tous les membres du cercle cœur
Envoyer les comptes rendus des réunions et événements	Fournir un kit de communication de base (déclinaison locale du logo, éléments graphiques, etc.)
Actualiser en continu les données liées à la composition des membres du cercle cœur auprès de leur référent Groupe Local au sein du Pôle Relier	Envoyer sur demande les documents concernant l'association (prospectus, affiches, etc.)
Actualiser en continu la page dédiée au Groupe Local sur le Wiki des Groupes Locaux	Donner au Groupe Local l'accès au Wiki des Groupes Locaux
Déclarer les événements qui font appel à l'assurance de l'association en amont de la tenue des dits événements (via le Wiki des Groupes Locaux)	Assurer les événements organisés par les membres du cercle cœur (selon les types d'événements couverts)
Suivre le temps bénévole des membres	Délivrer les reçus fiscaux pour frais de bénévolat

du cercle cœur	aux membres du cercle cœur (si déclaratif bénévole réalisé tout au long de l'année).
Suivre le sous compte dans la comptabilité de Colibris (s'il a été créé)	Créer sur demande un sous-compte pour le Groupe Local dans les comptes de l'association
Remonter au national les actions locales portées par le Groupe Local	Organiser 2 Rencontres Réseau annuelles
Elire un membre du cercle cœur au Cercle d'Orientation (voir Fiche Rôle membre du Cercle d'orientation)	Garantir la mise à disposition de l'adresse courriel « Colibris » du Groupe Local.
	Permettre au Groupe Local de bénéficier d'une remise sur ses achats au niveau de la boutique (selon les marges produits et avec création d'un compte spécifique)
	Activer et payer l'abonnement du cercle cœur à la revue Kaizen
	Participer financièrement à la formation des membres du cercle cœur en proposant des modules de formation à des tarifs négociés

### Sous-compte

En tant que relais local de l'association, l'association Colibris offre la possibilité au cercle cœur d'avoir un sous-compte dans la comptabilité de l'association (création d'un compte Produits et d'un compte Charges).

Dans la mesure où ces comptes Produits et Charges seraient créés, le cercle cœur du Groupe Local Colibris *Nom du Groupe Local* s'engage à toujours présenter un solde positif dans la tenue de ces deux comptes (solde Compte Produits moins solde Compte Charges).

Le sous-compte ainsi défini et les sommes concernées relèvent uniquement de la comptabilité de l'association Colibris.

### Confidentialité

Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les membres du cercle cœur du Groupe Local *Nom du Groupe Local* s'engagent à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations (listes des contacts : noms, prénoms, coordonnées courriels et téléphoniques des membres du Groupe Local, des cotisants de l'association, etc.), et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées, ou utilisées à des fins personnelles ou professionnelles.





## Durée

Ce protocole de coopération est valable 1 an à compter de la date de signature figurant au bas de ce document. Il est soumis chaque année à une nouvelle cosignature pour de nouveau entrer en vigueur. Il n'est pas renouvelable tacitement.

Il peut être arrêté à tout moment sur décision :

- de l'association Colibris qui en informe alors les membres du cercle cœur, par courriel ou courrier.
- des membres du cercle cœur qui en informent alors leur référent au sein du Pôle Relier, par courriel ou courrier.

Dès accusé de réception du courriel ou courrier envoyé pour mettre fin au Protocole de coopération, les membres du cercle cœur cessent d'être relais locaux de l'association Colibris. Ils perdent immédiatement, en tant que membre d'un cercle cœur, leur statut de membre du collège des Groupes Locaux et de membre de l'association Colibris.

Les éléments de communication fournis par l'association (kit de communication) sont alors à renvoyer au siège de l'association.

-----

Fait à Paris, le

Les membres du cercle cœur,  
(Prénom, nom,  
signature de CHACUN des membres)

Le représentant de l'association Colibris  
(Prénom, nom, qualité et signature)

(Suite signature de CHACUN des membres du cercle cœur)

AK  
LM  
ALC